Trente-quatrième Année. — N 62 UN NUMERO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 3 MARS 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26** fr. — Un an, **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 MARS 1889

A PROPOS DU BUDGET

Les travaux de la Commission du budget ont commencé vendredi. Les premiers pourparlers révèlent une certaine confusion dans l'esprit de ses membres.

Il est inutile de se demander si cette Commission achèvera sa tâche.

Ce serait demander si la Chambre arrivera jusqu'au terme de sa carrière, et l'on conviendra que, du train dont ça marche, la Société Tirard-Constans-Rouvier pourrait bien se trouver dans la dure *nécessité* de porter au Sénat certain petit papier que M. Carnot leur a, dit-on, remis.

Il est bien plus intéressant de rechercher *in abstracto* quelle sera la tâche de cette Commission du budget. A cet égard, les débats qui ont eu lieu, non en séance publique, mais dans le huis-clos des bureaux, apportent des indications très précieuses.

M. Peytral, n'étant plus ministre, a bien voulu soulever un coin du voile épais qui cache l'état véritable des finances publiques ; il en résulte que le Trésor est sous le coup d'un remboursement de cinq cents millions, pour lequel on n'a rien prévu, rien préparé; il en résulte encore que pour faire face aux nécessités de la situation, il faudrait un emprunt de douze cents millions. Voilà ce qu'on avoue, mais ce qui est insuffisant. Quelques financiers, en effet, pensent que l'emprunt ne ne devra pas être de 1,200 millions, mais bien de deux milliards. Les plus optimistes n'osent pas descendre audessous de 1,500 millions.

Si l'honnêteté présidait aux relations de la Chambre et du pays, il est bien clair qu'avant de reparaître devant les électeurs, les députés devraient dire : voilà ce que nous avons fait, voilà ce qu'il faut pour liquider notre gestion. C'est la thèse que soutenait devant la commission M. de Soubeyran.

Mais cette pensée est bien loin d'entrer dans l'esprit de nos honorables législateurs. Leur soin principal, leur souci unique, est de cacher cette situation au pays.

Liquider la situation financière avant les élections, ah ! bien oui. Personne n'y songe, pas même les modérés.

Leur porte-voix habituel, M. Ribot, n'a pas craint de le déclarer : il ne faut pas, avant les élections, songer à une grande opération de consolidation et de liquidation. Sans doute, l'emprunt s'imposera à la Chambre future, mais actuellement elle ne pourrait être résolue. Veut-on savoir pourquoi ? Parce que l'emprunt devrait être accompagné de mesures ayant pour but d'établir sur des bases solides l'équilibre du budget ordinaire; parce que le temps manquerait pour une entreprise de ce genre.

Ce langage est-il habile ? Peut-être. A coup sûr, il est naïf. On n'avoue pas plus ingénument que, depuis que les opportunistes et les radicaux manient nos budgets, ces budgets manquent de bases solides et que la Chambre présente est incapable de trouver ces bases-là, incapable de bâtir dessus.

Ah ! nous le croyons, certes bien. La Chambre actuelle se débat, sans bonne volonté d'ailleurs pour en sortir, au milieu des vices de son système gouvernemental. Pour établir solidement notre édifice financier, il faudrait une politique de principes, de désintéressement, de patriotisme, et la Chambre est avant tout pour la politique d'expédients, de convoitise, et d'égoïsme. Elle a toujours été et restera jusqu'à la fin impuissante, parce que les intérêts du pays ne sont rien — nous disons bien : *rien* — pour elle, parce qu'il n'y a pour elle que l'intérêt d'appétits personnels.

Ainsi, d'un côté, ces appétits personnels, déshonorants pour cette législature encore plus que pour celles qui ont précédé, empêchent la Chambre de dire la vérité au pays sur l'état de ses finances ; et, d'un autre côté, ces mêmes appétits personnels empêchent chez la majorité, chez la grosse majorité, l'explosion de tout sentiment généreux et patriotique qui pourrait être le point de départ des mesures salutaires.

Conséquence inévitable et implacable :

Ces députés de la majorité réélus feront-ils mieux les affaires du pays ?

Ces députés réélus trouveront-ils dans cette réélection la grâce de renoncer à leur politique ?

La réélection donnera-t-elle du patriotisme à ceux qui n'ont que des appétits ?

La réélection donnera-t-elle du dévouement absolu à l'intérêt public, à eux qu'a toujours guidé l'égoïsme des intérêts privés?

Poser ces questions, c'est les résoudre.

Si le pays veut sortir de cette crise effroyable qui la menace de la banqueroute morale et matérielle, qu'il cherche ailleurs. Ne l'oublions pas: les hommes incapables et impuissants d'aujourd'hui, seront demain non moins impuissants, non moins incapables.

◆

L'INDUSTRIE LAINIÈRE DE LA FRANCE

en 1879 et en 1888

Il n'est pas sans intérêt d'établir une comparaison entre les résultats que donnait en 1879 notre industrie lainière et ceux qu'elle a obtenus en 1888, c'est-à-dire à dix années d'intervalle.

L'importation de la laine brute présente une notable augmentation : de 204.136.000 fr. qu'elle était en 1879 elle passe, en 1888, à 332.595.000 fr. c'est donc une plus-value dépassant 50 0/0 sur la matière brute employée par l'industrie. L'entrée des laines filées n'a guère varié : 14.545.000 fr. en 1879 et 14.878.000 fr. en 1888. Pour les tissus on constate une diminution d'environ trois millions et demi : la valeur était de 64.729.000 fr. l'année dernière contre 68.176.000 fr. en 1879.

Passons à l'exportation: les laines (les statistiques comprennent sans doute sous cette rubrique non seulement la laine brute mais aussi les peignés bousses et déchets) sont sorties pour une valeur de 131.302.000 fr. en 1888 et pour 117.221.000 fr. en 1879 soit 14 millions de plus l'année dernière qu'il y a dix ans.

Par contre l'exportation des laines filées a décru : 43.692.000 fr. en 1879 et 38.902.000 fr en 1888.

Quant aux tissus, ils gagnent vingt-neuf millions, la valeur de sortie était de 309.297.000 fr. en 1879, elle a atteint 329.479.000 fr. l'année dernière.

LA DISSOLUTION
DE LA
LIGUE DES PATRIOTES

Les arrestations

Paris, 1er mars.— La nouvelle de l'arrestation de MM. Paul Deroulède et Richard était du moins prématurée ; ces messieurs ont été simplement retenus au local de la Ligue, pendant les opérations.

Quant à l'arrestation de MM. Laguerre et Laisant, qui avait été annoncée hier soir par l'*Agence Havas*, elle était de pure invention.

Les poursuites ne comprennent même pas le nom des deux députés, témoin la lettre de M. Laguerre que nous publions plus loin.

Dissolution de la Ligue

Paris, 1er mars. — Les mesures prises et les renseignements que nous avons recueillis, ce matin, confirment absolument ce que nous disions hier au sujet des résolutions prises par le gouvernement dans l'affaire de la Ligue des patriotes.

Les termes de la déclaration, signée de MM. Déroulède, Richard et Laguerre, ayant été jugés délictueux, notification a été faite, au président de la Ligue, de la défense de se réunir à nouveau.

Si la Ligue ne se conforme pas à la dite notification, et tentait de se réunir, sous une autre forme, le gouvernement poursuivra l'exécution des mesures propres à faire exécuter sa décision.

L'hécatombe des fonctionnaires

En réalité, le véritable but du gouvernement était de s'emparer des listes des adhérents à la Ligue, afin de connaître les fonctionnaires en faisant partie, et par conséquent suspects de boulangisme.

Ajoutons que MM. Thévenet et Constans ont réussi dans une certaine mesure. M. Deroulède, en effet, a déclaré à un de nos confrères que plusieurs listes, auxquelles il tenait beaucoup, avaient été saisies.

On peut donc s'attendre à une hécatombe des fonctionnaires.

Les interpellations

M. Laguerre sera vraisemblablement impliqué dans les poursuites, mais le dépôt de la demande en autorisation de poursuites sera subordonné au résultat de l'instruction commencée.

Si cette demande n'est pas déposée demain, M. Laguerre déposera une interpellation et réclamera des poursuites.

On annonce qu'une autre interpellation sera présentée, soit par lui, soit par un autre député boulangiste sur les mesures prises contre la Ligue.

Un conseil sera tenu ce soir chez le général Boulanger pour en arrêter les termes.

La presse anglaise

Londres, 1er mars. — Le *Morning-Post* et le *Standard*, organes de lord Salisbury, publient ce télégramme de Berlin :

« D'après des avis reçus de Saint-Pétersbourg, l'incident Atchinoff et la nomination de M. Spuller au poste de ministre des affaires étrangères, ont causé un mécontentement considérable dans la capitale de la Russie.

L'impression à la Chambre

Si les mesures prises contre la Ligue des Patriotes ont été accueillies dans Paris avec une entière indifférence, il en est de même à la Chambre.

Pas la moindre émotion.

Les boulangistes, comme à la réception d'hier au Grand-Hôtel, persistent à dire qu'ils ne sont pas atteints. Au contraire, que le bruit fait autour des actes du Gouvernement ne peut que leur servir.

Du reste ils n'ont été surpris qu'à demi. Ils s'attendaient depuis longtemps, au moins à des perquisitions.

Les radicaux, naturellement exultent. « Depuis longtemps, disent-ils, il fallait en venir là, on a trop attendu et si nous avions une critique à formuler, il fallait aller encore plus loin. »

Les opportunistes sont assez satisfaits, mais trouvent que tout cela n'est pas suffisant. Beaucoup d'entre eux estiment que la résolution du Cabinet, résolution qu'ils approuvent au fond, ne servira qu'à procurer au parti boulangiste une nouvelle réclame.

Ils craignent et non sans raison que le jury ne puisse prononcer une condamnation.

Il eût été préférable de disperser ou d'arrêter les membres de la Ligue lorsqu'ils étaient réunis. L'effet eut été tout autre.]

Au Luxembourg

Le Sénat se montre très médiocrement satisfait des mesures prises par le gouvernement contre la Ligue des patriotes. C'est insuffisant et maladroit, entendons nous dire dans tous les groupes, C'est à croire, disait un membre influent du centre gauche que le ministère est passé pour faire le jeu des boulangistes.

D'ailleurs, quoi d'étonnant avec un préfet de police, M. Lozé et un procureur général, M. Bouché fortement soupçonnés, sinon de connivence du moins de secrète sympathie pour le général et même un ministre de l'intérieur.

L'honorable n'en dit pas plus long, mais cette réticence signifie clairement que M. Constans n'est toujours pas en odeur de sainteté au Luxembourg.

NOUVELLES PERQUISITIONS

Paris, 1er mars. — Dans la matinée, les bureaux du *Drapeau* et de la Ligue, 9, place de la Bourse, ont été ouverts comme d'habitude. Un certain nombre de personnes sont venues se faire inscrire.

Le juge d'instruction avait prévenu hier M. Deroulède, que les perquisitions seraient poursuivies aujourd'hui à une heure.

Le président de la Ligue est venu ce matin avec le secrétaire-général. Il a déjeuné dans un café voisin ; il est revenu à une heure.

Une demi-heure après, MM. Clément et Dulac, commissaires aux délégations judiciaires, assistés d'un secrétaire et d'agents de la sûreté, se sont présentés. Ils avaient été précédés dans la grande salle par MM. Deroulède et Richard, auxquels ils ont lu une commission rogatoire du juge d'instruction les chargeant de lever les scellés et de continuer les perquisitions.

M. Deroulède auquel ils demandaient les clefs des tiroirs des comptables, et celles du coffre-fort, placé dans le bureau du secrétaire général a répondu :

« Faites ce que vous voudrez, je proteste et déclare ne vouloir justifier par aucun acquiescement de ma part l'acte illégal que vous commettez chez moi. »

Les commissaires sont alors passés dans la pièce des comptables, et ont envoyé chercher un serrurier, qui arrive peu de temps après et déclare se nommer Georges, employé chez M. D...

Sur l'injonction de M, Clément, le serrurier ne pouvant ouvrir les serrures, brise les tiroirs à coups de ciseaux. Un incident se produit alors.

Le caissier, M. Félix, demeurant 64, rue du Chemin-vert, proteste contre la saisie de papiers personnels contenus dans un calepin, déposé dans un tiroir. M. Clément passe outre.

M. Félix proteste avec violence.

— Laissez, lui dit M. Déroulède, hier nous avions affaire à des magistrats distingués, aujourd'hui nous avons affaire à des...

— Je n'ai pas entendu, M. Deroulède. dit M. Clément ; veuillez répéter le mot.

— Je ne l'ai pas dit, et vous l'avez entendu.

— Vous n'êtes pas convenable ! répond M. Clément,

— C'est vous qui êtes inconvenant ! réplique M. Deroulède.

— Relevez le mot et je vous fais arrêter !

— Je le relève ! dit M. Deroulède.

Un silence se fait.

A deux et demie on frappe à la porte à coups redoublés. M. Clément ordonne de ne laisser entrer personne. Des poussées ébranlent la porte à travers laquelle M. Laguerre crie qu'il est signataire de la souscription Atchinoff, délégué général de la Ligue et qu'il a le droit d'assister aux perquisitions.

On laisse passer M. Laguerre, qui arrive en protestant et s'étonne de l'absence du juge d'instruction.

M. Millevoye, qui insiste pour entrer, finit par forcer la porte et rejoint M. Laguerre, M. Clément passe alors avec le serrurier dans le bureau du secrétaire général et lui ordonne d'ouvrir le coffre-fort.

La grande porte cède, mais le tiroir résiste et on est obligé d'envoyer chercher un ouvrier de la maison qui l'a fourni.

M. Laguerre se retire à trois heures moins dix, après avoir de nouveau demandé aux commissaires de recevoir sa protestation et celle de M. Déroulède. M. Dulac refuse et lui dit de s'adresser à M. Athalin.

⁂

M. Galliau, vice-président de la Ligue des Patriotes, assistait à la perquisition.

A 2 h. 45, lorsque MM. Laguerre et Millevoye ont quitté le local de la Ligue, une centaine de curieux massés au dehors ont accueilli leur apparition aux cris de : Vive Boulanger !

Pendant la perquisition, M. Millevoye dit à M. Clément : Vous savez bien que ce que vous faites n'est pas légal !

M. Clément répondit : « Vous direz cela au juge d'instruction. »

Sur quoi M. Millevoye réplique :

« Oui, je sais, notre protestation ne vous fâche pas. Du reste, en fait d'illégalité, vous êtes passé maître ; on peut même dire que c'est votre spécialité. »

Autre détail : A la porte donnant sur le vestibule, sur une gravure représentant la statue *quand même*, nous avons lu ces mots à la main : « *28 février 1888. Souviens-toi.* »

LA SOIRÉE

Paris, 1er mars, 11 h. 22. — Nous accueillons, sous toutes réserves, le bruit d'après lequel des papiers très compromettants auraient été saisis à la Ligue des patriotes et que des arrestations seraient opérées sous peu.

Plusieurs membres du Comité boulangiste se seraient allés, dans l'après-midi, à Neuilly, chez M. le comte Dillon pour lui faire part de leurs craintes.

De plusieurs côtés on rapporte que les boulangistes seraient assez inquiets.

Paris, 1er mars, 11 h. 48. — Le gouvernement espérait, paraît-il, trouver, dans les perquisitions, des documents visant non seulement le général Boulanger mais encore d'autres personnages soupçonnés d'avoir pactisé avec lui.

Il semble se confirmer que des listes d'adhérents ont été réellement saisies. Les fonctionnaires ou agents de l'Etat compromis ne seront pas frappés dès maintenant, mais à chaque manifestation que pourront faire les ligueurs, on procédera par fournées.

Chaque fois, une cinquantaine de ces fonctionnaires seront impitoyablement et immédiatement révoqués.

⁂

Paris, 1er mars, 11 h. 30. — M. Athalin, juge d'instruction, n'est pas retourné aujourd'hui à la Ligue des Patriotes, pour pouvoir, en compagnie du greffier, dépouiller et classer les papiers saisis hier.

Le procureur de la République en prendra connaissance demain et ira ensuite en rendre compte au garde des sceaux, en présence du ministre de l'intérieur. Cette après-midi, une conférence a eu lieu au parquet. Le procureur-général Bouché s'est entretenu avec le procureur et M. Goron, chef de la sûreté. Ce dernier a été prié de se tenir à la disposition du parquet, dans le cas où une affaire urgente se produirait.

D'autre part, M. Lozé, préfet de police, le colonel de la garde républicaine et le chef du bureau de la brigade des recherches se sont réunis à la préfecture de police. On a arrêté l'ordre des services en cas de besoin.

Il paraîtrait que M. Lozé aurait reçu, dans la soirée, du ministère de l'intérieur, des instructions secrètes de la plus haute gravité. Immédiatement après il fit appeler M. Goron, avec lequel il s'entretint durant une heure.

D'après ce que nous avons pu savoir, ces instructions visent les perquisitions d'hier et d'aujourd'hui. Suivant le fonctionnaire qui nous a renseigné, aucun mandat n'a été signé en blanc, la mesure étant inutile car, a-t-il ajouté, si ces arrestations étaient ordonnées, on peut être assuré que trois quarts d'heure après ce serait chose faite.

Enfin, et toujours d'après lui, d'autres perquisitions vont être faites au domicile particulier des membres du comité directeur et de ceux influents de la Ligue des patriotes.

M. Constans ne désespère pas, paraît-il, de saisir des témoignages contre le général Boulanger ; il aurait dit, il y a deux jours, au directeur d'un journal gouvernemental : « Si M. Boulanger nous gêne, son affaire est claire. »

Quand on est ministre de l'intérieur et qu'on veut se débarrasser d'un homme encombrant les moyens ne manquent pas.

L'interpellation de M. Laguerre doit porter sur les illégalités commises à l'égard de la Ligue des Patriotes.

Le député du Vaucluse se propose surtout de demander si le fait d'avoir ouvert une souscription, ayant pour but de secourir les nationaux d'un peuple ami de la France, victimes d'une erreur diplomatique, peut tomber sous le coup des articles du code pénal qui visent ceux qui par leurs actes ont fait courir à l'Etat le signe d'une déclaration de guerre.

Un dîner chez M. Boulanger

Paris, 7 mars, 1 h. 15. — Au diner chez M. Boulanger assistaient tous les membres du Comité national.

A 2 heures 1/2 arrivaient, MM. Dugué de la Fauconnerie, Andrieux, députés ; de Ménorval, Langle, etc.

Au repas, et à la réception il n'a été question que des poursuites et des perquisitions.

Sur ce dernier point, M. Deroulède a fourni de longues explications. Plusieurs résolutions ont été prises en ce qui concerne la conduite à tenir; mais elles sont tenues secrètes.

On n'a fait connaître que la décision concernant la journée de demain. Il a été résolu qu'on interpellerait : 1° si le gouvernement dépose une demande de poursuites contre M. Laguerre, M. Laisant interpellera sur les poursuites; 2° si le gouvernement ne dépose pas cette demande c'est M. Laguerre qui interpellera. Or nous croyons pouvoir dire que M. Thevenet, garde des sceaux, demandera une autorisation de poursuites.

◆

SÉNAT

Séance du 1er mars 1889

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à trois heures.

La séance s'ouvre devant des banquettes vides.

La discussion du projet sur les réformes des prisons de courtes peines, et sur les moyens préventifs de combattre la récidive, est ouverte.

M. Bérenger, rapporteur. — Depuis longtemps, la plupart des autres nations ont reconnu les avantages de faire subir dans l'isolement, les courtes peines.

C'est pour appliquer partout ce système cellulaire qu'on a décidé que toutes les prisons départementales feraient retour à l'Etat, qui sera libre alors d'agir à sa guise.

A l'heure actuelle beaucoup de prisons se trouvent dans un état déplorable ; il en est dans lesquelles les prévenus se trouvent avec les condamnés.

Dans d'autres, des détenus mineurs se trouvent avec les pires des malfaiteurs.

Cette situation ne peut durer plus longtemps.

M. Herbette, commissaire du gouvernement. — Tout le monde est d'accord sur le principe même de la loi, mais le gouvernement doit faire des réserves sur son application. La grosse difficulté vient surtout de répartir les charges entre l'Etat et les départements.

Un amendement de M. Lencël tendant à mettre exclusivement sur le compte de l'Etat les charges provenant de la loi nouvelle est repoussé.

Les articles du projet sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Le projet relatif aux attributions judiciaires des chambres, est mis en tête de la prochaine séance qui aura lieu jeudi.

La séance est levée à 5 heures 20.

NOUVELLES DU JOUR

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 1er mars. — Le Conseil municipal a adopté, par 45 voix contre 19, une proposition impliquant la déchéance de la Compagnie des Omnibus.

L'affaire Castelin

Paris, 1er mars, 11 h. 22. — L'affaire Castelin donne lieu à un nouvel envoi de témoins : ceux de M. Flochon, rédacteur à la *Lanterne* et Ducray, de la *Presse*.

Notre résident à Tunis

Rome, 1er mars. — La *Gazette Piémontaise* publie une dépêche de Tunis disant que M. Massicault va être remplacé. Naturellement, ce journal représente ce fait comme une victoire du consul italien Berio, à la suite de l'échec de diverses questions récemment soulevées par le résident général français et combattu par le résident italien.

Mort du général Comte

Paris, 1er mars, 11 h. 22. — Le général Victor Comte, du cadre de la réserve, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort ce matin, à l'âge de 63 ans.

Le général Comte était né à Bitche. Son corps sera transporté à Vesoul où auront lieu les obsèques, lundi.

La crise ministérielle italienne

Rome, 1er mars. — On raconte que le général Menabrea, qui pourrait bien être ministre des affaires étrangères, dans le nouveau Cabinet de M. Crispi, a eu, mercredi, une entrevue très amicale avec M. Spuller.

Les deux interlocuteurs se sont assurés de leur désir réciproque à faciliter les bons rapports de leur gouvernement respectif.

Un procès en diffamation

Bordeaux, 2 mars. — La Chambre des mises en accusation a envoyé devant la Cour d'Assises pour diffamation MM. Savine, éditeur ; Gilly, Peyron et Chiriac.

La Commission du budget

Paris, 1er mars. — La Commission du budget s'est occupé aujourd'hui du budget de la justice. Elle s'est prononcée sur une réduction de deux millions portant sur les justices de paix. Plusieurs cantons pouvant être réunis sous la juridiction du même juge.

Le reste du budget de ce département a été adopté sans modifications.

Celui des beaux-arts a également été voté tel qu'il était proposé par le précédent exercice.

Les deux décisions prises, M. Amagat qui, mercredi, avait été nommé rapporteur du budget des cultes, a décliné ces fonctions. Ayant toujours combattu la politique anti-religieuse de la France; plusieurs de ses collègues lui ayant objecté qu'ils l'avaient nommé connaissant ses opinions et qu'il ne s'agissait que d'une part de travail à faire, le député du Cantal a consenti à rester rapporteur.

Les observations des membres de la Commission à leur collège sont à retenir. MM. Jules Roche et consorts se feraient-ils ermites?

Les candidatures multiples

Paris, 1er mars. — La Commission d'initiative de la Chambre a pris en considération la proposition de MM. Pichon, Marmonnier, etc., interdisant à un candidat de se présenter dans plus de deux circonscriptions à la fois.

Plusieurs membres toutefois ont fait des réserves sur les pénalités proposées ; pour eux, l'annulation des bulletins suffirait.

Retraite de M. de la Forge

Paris, 1er mars. — Dans une lettre adressée au *Paris*, M. Anatole de La Forge confirme son intention de ne pas se représenter à Paris, en ajoutant toutefois qu'il n'engagera pas ses collègues à imiter son exemple.

La vice-présidence du Sénat

Paris, 1er mars. — Le centre gauche du Sénat s'est réuni pour désigner son candidat à la vice-présidence du Sénat, devenue vacante par suite de la démission de M. Tirard.

M. Bardoux a offert, au nom du groupe, la candidature de M. de Marcère.

Malgré l'instance de tous ses collègues, M. de Marcère ayant cru devoir refuser, le centre gauche à l'unanimité a désigné son président, M. Bardoux.

La crise ministérielle italienne

Rome, 1er mars. — M. Crispi cherche à se rapprocher de M. Baccarini pour composer un nouveau cabinet entièrement de gauche.

BOURSE DE PARIS

du samedi 2 mars

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
85 72	3 0/0	85 25	85 57	85 50
104 85	4 1/2 1883	104 85	104 50	104 95
96 60	Italien 5 0/0	96 6	96 65	96 60
16 07	Turc 4 0/0	16 05	16 07	.. ..
446 50	Egypte 6 0/0	445 ..	446 25	448 43
76 .!.	Extérieure 4 0/0	76 18	76 .!.	76 9/32
85 7/8	Hongrois 4 0/0	85 7/16	85 3/4	86 1/16
65 7/8	3 0/0 Portugais	65 13/16	65 9/16	66 .!.
98 5/16	Consolidés anglais	98 5/8	98 5/16	98 5/16
91 5/16	Russe 1880	91 1/8	91 3/8	91 9/16
	Sociétés de Crédit			
.... ..	Banque de France	.... ..	.... ..	3725 ..
551 ..	Banque d'Escompte	550 .	552 ..	555 16/17
.... ..	B. Paris et d. Pays-Bas	895 ..	892 ..	878 ..
1378 ..	Crédit Foncier	1367 ..	1371 ..	1375 ..
461 ..	Crédit Mobilier	... ..	462 ..	462 ..
720 ..	Crédit Lyonnais	720 ..	716 ..	723 ..
551 25	Banque Ottomane	552 50	554 06	554 37
	Chemins de fer			
1767 ..	Nord act.	.... ..	1772 ..	1757 ..
1360 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	1332 ..	1362 ..
1383 ..	Orléans »	... ..	.... .	1387 ..
536 ..	Autrichiens	533 ..	... ..	... .
233 ..	Lombards	... ..	... ..	315 ..
371 ..	Nord Espagne	362 ..	367 ..	371 ..
296 ..	Saragosse	295 ..	... ..	295 ..
	Valeurs diverses			
1460 ..	Gaz Parisien	.... ..	1460 ..	1453 ..
333 ..	Métaux	396 ..	... ..	401 50
47 ..	Panama	45 ..	46 ..	45 ..
2278 75	Suez	2278 ..	2276 ..	2271 ..
	Mines			
418 25	Rio-Tinto	410 ..	418 ..	... ..
123 75	Tharsis	118 ..	123 65	119 37
432 50	de Beers	... ..	430 ..	437 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 Mars 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
85 50 .!.	3 0/0	85 40 .!.
88 50 .!.	3 0/0 amortissable	88 50 .!.
104 65 .!.	4 1/2 0/0 1883	104 65 .!.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'opinion d'un historien allemand sur le général Boulanger

Nous extrayons le passage suivant d'une conversation publiée par le *Figaro* avec M. Théodore Mommsen, historien allemand, en ce moment à Paris :

« — Croyez-vous, demandons-nous, que M. Boulanger possède réellement l'encolure d'un César?

» — Hum! j'en doute. Le témoignage de tous ceux qui l'ont approché n'est pas fait pour me donner une telle opinion. On ne lui connaît positivement que des qualités plutôt négatives, et, par exemple, une absence de sens moral assez accusée. Vraiment, je ne crois pas qu'il possède quelque chose de remarquable. Il y a plus à voir en son cheval qu'en lui !

» La réussite du général Boulanger, continue-t-il, est pourtant le seul danger sérieux que coure la République. Les prétendants me semblent tous absolument impopulaires, et c'est peut-être pour cela que la République s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui en France. Car, en réalité, il n'y a pas de vrais républicains ici, chacun parait accepter la République comme pis-aller.

» — Quelle est, interrogeons-nous, l'opinion en Allemagne sur ce sujet?

» — Nous considérons avec calme la crise que traverse la France. Nous n'avons pas lieu de craindre que nos rapports avec la France puissent se tendre davantage par le fait de Boulanger. D'ailleurs, on est convaincu chez nous que Boulanger n'arrivera pas. Il n'a pas l'armée pour lui.

» — Vous savez qu'on le prétend populaire auprès du simple soldat?

» — Peut-être. Mais l'armée, c'est l'officier. Et, supposons nous, la grande majorité des officiers français méprisent Boulanger. Puis, en admettant même que Boulanger réussisse à se faire nommer consul ou empereur, son règne serait précaire et de courte durée. Il est probable que bientôt un autre général tenterait de prendre sa place. L'ère des pronunciamientos s'ouvrirait en France. »

Suicide de Pigott

Madrid, 2 mars. — Pigott, le faussaire, dans le procès Parnell-*Times*, s'est suicidé au moment d'être arrêté.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au Conseil des ministres

Paris, 2 mars.

Sur l'avis du ministre de la marine, le Conseil s'est prononcé en principe pour la disjonction du ministère de la marine et a commencé à examiner comment seraient réparties les attributions civiles et militaires entre le ministère de la marine, le ministère des colonies et le gouvernement civil de l'Indo Chine.

Le ministre de la marine propose d'adopter pour le commandement des forces navales et militaires de l'Indo-Chine un système analogue à celui de l'Algérie.

La discussion sur les autres points a été renvoyée à un prochain Conseil.

Le Conseil s'est occupé des visites que les souverains et princes étrangers pourraient faire en France à l'occasion de l'Exposition, et le ministre de l'instruction a été chargé de s'occuper de l'aménagement des bâtiments nationaux qui leur serviront de résidence.

Un torpilleur qui chavire

Toulon, 2 mars. — Le torpilleur 102 a chaviré, hier soir, dans la baie de St-Nazaire ; six hommes ont été noyés.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du samedi 2 mars

Présidence de M. MÉLINE, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Au moment où M. Méline fait son entrée, les députés sont déjà nombreux dans la salle des séances. Des conversations très animées sont engagées; on cause des divers incidents de ces jours derniers.

Les tribunes sont bondées.

Au banc ministériel : MM. Spuller, Tirard, Fallières, Thévenet. Ce dernier, après un entretien avec M. Casimir-Périer, compulse fébrilement des dossiers.

M. Laguerre est à sa place entre MM. Vergoin et Turquet. Tous les autres députés boulangistes sont déjà arrivés.

Dans la tribune diplomatique, on remarque la présence de M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne. Son assiduité à assister à toutes les séances depuis quelque temps est beaucoup commentée.

Enfin M. Méline se décide à ouvrir la séance, il est 2 heures 45.

Les conversations continuent.

Le traité de commerce entre la France et la Turquie

M. Méline, président. — La parole est à M. Turrel pour une question à M. le ministre des affaires étrangères sur le traité de commerce entre la France et la Turquie.

M. Thévenet, ministre de la justice, quitte la salle.

M. Turrel, — Le traité de commerce franco-turc a été conclu en 1861 pour vingt-huit ans ; mais il y a diverses interprétations d'après lesquelles l'expiration aurait lieu en avril ou en octobre 1889, ou en avril 1890.

Le bruit des conversations étouffe la voix de l'orateur qui parle au milieu de la plus grande indifférence.

M le Président qui intervient pour essayer de rétablir le silence, n'obtient pas un meilleur résultat. M. Turrel gesticule, il menace ses collègues de quitter la tribune si on ne veut pas lui accorder l'attention.

Enfin une accalmie lui permet de continuer en demandant si une dénonciation du traité de commerce est nécessaire et quelles sont à cet égard les intentions du gouvernement ; puis il descend exaspéré.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Le traité prendra fin le 13 mars 1890, sans qu'il soit besoin de dénonciation.

M. Turrel. — Je prends acte de la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères.

L'INTERPELLATION LAGUERRE

M. le Président. — M. Laguerre demande à interpeller le gouvernement sur le caractère des poursuites dirigées contre le président et le secrétaire de la Ligue des patriotes.

M. Tirard président du conseil. — Je demande la discussion immédiate. (Applaudissements à gauche.)

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Thévenet n'est pas encore revenu au banc ministériel.

M. Laguerre. (Mouvement d'attention). — Il ne me déplaît pas de voir le gouvernement entrer dans la voie des violences. (Exclamations, bruit).

La peur du suffrage universel est une mauvaise conseillère. Depuis un an, nous avons été servis surtout par les fautes de nos adversaires. (Bruit.)

Mes amis et moi nous avons été heureux de voir revenir au pouvoir notre fidèle allié. (Rires, applaudissements à droite.) Oui, c'est M. Tirard qui a rendu le général Boulanger éligible (rires), c'est lui qui, déjà l'an dernier, a abrité le berceau du mouvement revisionniste et cette année il ombragera la tombe du parlementarisme. (Nouveaux rires.)

M. Tirard essaie de faire bonne contenance.

M. Laguerre continuant.—Ce n'est donc pas des poursuites que je me plains, aussi bien je ne peux pas vous prendre pour arbitre. (Bruit). Vous n'avez plus que le titre nominal de député. (Exclamations à gauche, applaudissements à droite).

M. le Président. — Tout le monde doit s'incliner devant la représentation légale du pays. Je vous rappelle à l'ordre, M. Laguerre.

M. Laguerre. — Vous avez été désavoué par le suffrage universel. (Interruptions, bruit.)

M. Pichon. — Le parti républicain lui aussi vous a désavoués (Bruit, violente agitation, interpellations de collègues entre la gauche et la droite, M. Pichon lui-même y prend part; à la tribune M. Laguerre impassible les bras croisés.)

M. Dugué de la Fauconnerie. — M. Laguerre, vous êtes sévère mais juste. (Applaudissements à droite, rumeurs à gauche.)

M. Laguerre.—Si l'on se croyait en communauté d'opinions avec la majorité du pays, on ferait la dissolution.

Voix à droite : Ils tiennent trop à leur siège. (Applaudissements à droite.)

M. Laguerre. — Mais il faut saluer la majorité actuelle, la majorité anti-révisionniste et la majorité du deficit, on ne la reverra plus ; mais je reviens à mon sujet.

Un document a paru, il porte trois signatures : celles de M. Deroulède, de M. Richard et la mienne. On a ouvert une information contre les deux premiers en laissant de côté le député. Au banc boulangiste, nous sommes tous solidaires. (Bruit.)

M. Laguerre. — La justice doit être la même pour tous et je demande pourquoi aucune demande en autorisation de poursuites n'a été introduite contre moi. L'information est ouverte. MM. Deroulède et Richard sont inculpés d'avoir exposé l'Etat à une déclaration de guerre. (Rires à droite.)

Voix à gauche. — Ne riez pas, c'est un acte odieux !

M. Laguerre. — Les poursuites sont commencées et je demande au gouvernement pourquoi un des signataires n'est pas compris. En accomplissant mon devoir je ne cours d'ailleurs aucun danger car les poursuites de cette nature ne déshonorent que ceux qui le provoquent. (Bruit au centre et à gauche, longue agitation.)

M. Méline agite mollement la sonnette.

M. Pichon et **de Mahy** se démènent et font des gestes de menaces.

M. Laguerre poursuivant. — Du reste, ces poursuites n'ont pas encore abouti, elles trouveront devant elles la conscience du magistrat instructeur qui ne se prêtera pas à des qualifications fantaisistes du reste désavouées par un des votres, M. Cazot. (Très bien, à droite.)

La ligue de l'enseignement qui n'était pas reconnue par l'empire a été tolérée par lui.

M. de Cassagnac. — C'est qu'il était plus libéral que la République opportuniste.

M. Laguerre. — Quant à la Ligue des Patriotes, ses membres assistent impassibles aux mesures prises contre eux. Toutes les associations électorales s'occupent autant de politique que la Ligue des Patriotes et notamment la Société des droits de l'homme et du citoyen, plus connue sous le nom de la rue Cadet. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il n'y a donc pas là une question de bonne foi. (Exclamations à gauche).

On veut frapper la ligue pour prendre la revanche du succès qu'elle a remportée dans l'élection du 27 janvier : on veut arrêter le torrent du suffrage universel, mais comme l'a dit M. Emmanuel Arène « ne parlez pas de Gambetta c'était un honnête homme. »

M. Bouvattier (de la droite). — C'est la propriété de M. Arène. (Rires à droite, bruit au centre.)

M. Laguerre. — Oui, Gambetta disait : Le suffrage universel c'est la mort de celui qui veut le museler ! (Bruit.)

Une altercation violente a lieu entre M. Le Hérissé et M. Colvafru. On entend au milieu du tumulte, M. le Hérissé : Et votre franc-maçonnerie va-t elle se dissoudre, vous n'y faites que de la politique.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

2 mars.

ROUBAIX-TOURCOING. — Le marché conserve son allure ferme et les transactions sont encore importantes.

On a enregistré 145,000 k. des différents types, dont voici le détail :

Contrat 1 : 10,000 k. sur mai dont 5,000 à 5,40 et 5,000 à 5,42 1/2 30,000 k. sur août à 5,35 ; 35,000 sur septembre à 5,35 et 10,000 sur octobre à 5,35.

Contrat 2 : 15.000 k. sur mars à 5.25 ; 5.000 sur avril à 5.17 1/2; 10.000 sur mai à 5.20 ; 10.000 sur juin à 5.20 et 10.000 sur juillet à 5.20.

Type supérieur : 10.000 kil. sur mai à 5.57 1/2.

Les opérations de la semaine ont porté sur 1.155.000 kil.

ANVERS.— On constate encore de la hausse principalement sur les peignés allemands qui ont gagné cinq centimes sur plusieurs mois.

On a traité : en peignés allemands, contrat B, 40.000 kil. sur mars, 40.000 sur avril, 20.000 sur mai, 55.000 sur juin, 20.000 sur juillet, 35.000 sur août, 15.000 sur septembre et 15.000 sur octobre.

Total de la journée : 240.000 kil.

Le HAVRE.— Le marché est toujours ferme mais sans affaires.

Cours des Halles de Roubaix du 2 mars. — *Légumes :* oignons 6 à 8 fr. les 100 kil.; navets, 0.25 à .. le panier ; épinards, ... le panier; poireaux, 0 30 les 13 bottes; céleris, 0.10 à .... la botte; carottes, 3 fr. les 100 kil. ; choux de Bruxelles, 0.60 le panier ; choux verts, 0.60 a 2.40 la douz. ; choux rouges, 0.10 à . la pièce; haricots verts, ... à .... le k.; fèves, ... à .... le panier ; pommes de terre, 11 à 16.00 fr. les 100 kil. ; choux raves, ... à .... la pièce ; salade verte, 0.35 le panier ; andives. .... à .... la douzaine; id. romaines, pièce ; salsifis, 0.25 la botte ; cornichons, ... à .... le cent; tomates, ... le kil. par panier.

Fruits : poires, ... à .... le k. ; pommes, 0.18 à 0 30 le k.; nèfles, ... à . le k.; oranges, 4.50 à 6.00 le cent ; melons, ... à .... pièce ; raisins, ... à .... le k.; noisettes, ... le panier.

Beurre et œufs : beurre, 2.60 à .... le kil.; œufs frais, 2.40 à .... le quart; œufs conservés, ... à .... le quart.

Viandes : vaches, 0.80 à 3.80 le k.; porcs, 1.00 à 2.00 le k.; veau, 1.20 à 2.40 le k.; moutons, 1.10 à 2.20 le kil.

Volailles : oies, 7 à . fr.; poules, 2.75 à 5.00; poulets, 3.25 à 7.00 ; pigeons, 1.00 à 1.50 la paire; lapins, 1.80 à .... le k. ; canards, 3.00 à 4.50 la pièce; pintades, 5 50 à .... fr. la pièce.